

Un comité-conseil permanent pour la pérennité des maisons des aînés, propose le RPCU

Le RPCU souhaite la mise en place de comités des usagers ou de résidents dans chacune des maisons des aînés

Montréal, 26 novembre 2019 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), qui représente les usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, propose la mise en place d'un comité-conseil permanent en vue d'assurer une saine gestion et la pérennité des maisons des aînés, dont la création a été annoncée aujourd'hui par le gouvernement du Québec. « Ce comité, formé d'experts et de représentants d'organismes nationaux représentant les usagers et les proches, s'assurerait de la réalisation des engagements annoncés. Un état d'avancement devrait y être déposé au moins une fois par année » a expliqué M. Claude Ménard, président du RPCU.

Si le RPCU souligne aujourd'hui l'audace dont fait preuve le gouvernement du Québec avec le projet des maisons des aînés, il rappelle que, trop souvent par le passé, des investissements annoncés ont été utilisés à des fins autres que celles prévues comme ce fut le cas pour les services de maintien à domicile. « Le comité-conseil veillerait à ce que les sommes prévues aillent au bon endroit » a ajouté M. Ménard.

Le RPCU est préoccupé par la pénurie de personnel dans le réseau, plus particulièrement celle des préposés aux bénéficiaires. « Comment va-t-on s'assurer de recruter du personnel pour ces nouvelles places s'il en manque déjà ailleurs? » s'interroge M^{me} Patricia M Gagné, directrice générale du RPCU. « La pénurie de personnel est devenue un argument des administrateurs des établissements qui affirment qu'il est difficile, à cause de cette pénurie, d'améliorer la qualité des services aux usagers et, de ce fait, de considérer les enjeux et les plans d'action des comités des usagers et de résidents ».

Les personnes en perte d'autonomie et leurs proches ont de grands besoins. De nombreux déplacements sont nécessaires avant qu'elles trouvent un milieu de vie permanent. Le RPCU est d'avis que la création des maisons des aînés est une occasion de rompre avec cette culture : les maisons des aînés devraient garantir, aux personnes en perte d'autonomie et à leurs proches, une stabilité dans le continuum des soins et services.

Enfin, le Regroupement souhaite que des comités des usagers ou de résidents soient mis en place dans chacune des maisons des aînés et que les visites d'évaluation dans les CHSLD soient étendues à celles-ci. « Les usagers en perte d'autonomie doivent pouvoir bénéficier de la même qualité des services, de la même rigueur et de la même vigilance peu importe le milieu de vie où ils sont hébergés » a conclu M. Ménard.

Profil du RPCU

Fondé en 2004, le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux regroupe la majorité des comités des usagers et de résidents du Québec. Il offre aux membres des comités un soutien quotidien et des formations en vue de mieux exercer leurs fonctions prévues par la loi. En 2012, le RPCU a publié un état de situation sur l'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie au Québec, fruit d'une longue réflexion d'un comité sous la direction du RPCU.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744